



Lignes directrices pour juges USP





Adresses utiles

Secrétariat central USP

Union Suisse de Patinage
Secrétariat central
Madame Erika Hüge
Maulbeerstrasse 14
3011 Bern

Téléphone : 031 / 382 06 60
Fax : 031 / 381 19 00
E-Mail : swiss.skating@bluewin.ch

Présidente technique artistique

Madame Christina Lüssi
Wülflingerstrasse 259
Postfach 164
8408 Winterthur

Téléphone + Fax : 052 / 222 72 20
E-Mail: christina.luessi@bluewin.ch

Responsable des juges

Madame Christine Blanc
Chemin de l'Epi d'Or 19
1053 Cugy

Téléphone + Fax : 021 / 731 22 68
E-Mail : christineblanc@swissonline.ch

Union Internationale de Patinage (ISU)

Union Internationale de Patinage
Secrétariat général
Chemin de Primerose 2
1007 Lausanne

Téléphone : 021 / 612 66 66
Fax : 021 / 612 66 67
E-Mail : info@isu.ch



Lignes directrices pour juges USP

1 Introduction

En patinage artistique, la **formation du juge** doit être l'une des priorités. Elle doit être structurée et échelonnée, et correspondre aux règlements de l'Union Internationale de Patinage (ISU).

Chaque fédération doit démontrer à l'ISU une structure solide. Dans cette optique, chaque maillon de la chaîne a son importance, car ce n'est qu'à cette condition que chacun - qu'il soit patineur, professeur ou juge - contribuera à la progression du patinage artistique en Suisse.

Se faire inscrire sur une liste de juges est certainement à la portée de n'importe quel membre d'un club. Mais, pour accéder aux plus hautes fonctions et devenir un juge confirmé, il faut beaucoup de disponibilité et de persévérance.

2 Le juge

2.1 Qualités personnelles

Un juge se doit de:

1. prendre plaisir à juger;
2. être en bonne condition psychique et physique;
3. être motivé et disponible;
4. être diplomate;
5. se comporter avec discrétion;
6. avoir une forte personnalité: prendre des responsabilités et les assumer;
7. avoir la capacité de prendre des décisions rapides. Souvent, la première idée est la bonne;
8. pouvoir communiquer, s'intégrer dans un groupe tout en gardant son opinion personnelle;
9. garder son calme et son sang-froid;
10. être intègre;
11. faire preuve de bon sens;
12. avoir confiance en soi;
13. être tolérant vis-à-vis de ses collègues.

2.2 Attitudes et compétences

Un juge est à même de:

1. faire preuve d'un état d'esprit positif, afin de pouvoir résoudre les divers problèmes rencontrés lors du jugement;
2. montrer une certaine sévérité, mais ne pas utiliser sa position de force pour couvrir des faiblesses personnelles;
3. être ponctuel et informé de ce qu'il va juger. Arriver suffisamment tôt pour:
 - assister au tirage au sort;
 - saluer les patineurs, les professeurs, les parents et les collègues juges;
 - remplir sa feuille de juge;
 - se préparer à juger;
4. être cohérent dans l'établissement de son classement, car chaque patineur doit avoir les mêmes chances et être évalué selon les mêmes critères. Pas de favoritisme ni de discrimination;
5. assister régulièrement aux entraînements, car la pratique fait le maître. Il ne suffit pas d'être présent au bord des patinoires le jour d'un test ou d'une compétition;
6. juger objectivement. Oublier les entraînements, la renommée des patineurs et les classements précédents;
7. rester neutre, impartial et ne pas se laisser influencer par les applaudissements du public, les professeurs, les parents, d'autres juges ou des membres de comités;
8. se souvenir que son comportement envers les professeurs, les parents et les autres juges est également déterminant pour sa carrière dans ce sport;
9. assumer critiques et louanges d'un même front;
10. admettre qu'un bon patineur n'est pas forcément un bon juge;
11. admettre qu'un parent de patineur n'est pas forcément un bon juge.

2.3 Méthodologie

1. Se former en permanence en se procurant et en étudiant les règlements USP¹ et ISU² (Judge's Handbooks), ainsi que les communications et les circulaires transmises par les clubs ou le secrétariat central.
2. Visiter régulièrement le site internet de l'USP <http://www.swissiceskating.ch>
3. Apprendre à évaluer les éléments techniques et apprendre à différencier les composantes artistiques (cf. ISU, communications 1207 et 1224).
4. Se constituer un classeur comportant:
 - les présentes « lignes directrices »;
 - les « objectifs annuels » de votre catégorie (cf. § 3.1 « Attentes envers les juges »);
 - les documents reçus aux cours;
 - les règlements et exigences des tests, concours et championnats (à remettre à jour chaque saison);
 - la « liste de déductions » ;
 - la « feuille de présence » (« carnet de bord » de vos jugements), à tenir à jour et à envoyer au responsable des juges USP en fin de saison accompagnée des originaux de vos feuilles de juges (en garder une photocopie pour vos dossiers personnels si vous le désirez).
5. **Accepter un maximum de convocations des clubs et de l'USP. Le seul fait de figurer sur la liste des juges ne suffit pas ! Chez les juges aussi, « la pratique fait le maître » !**

¹ Les Statuts et Règlements techniques de l'USP sont disponibles auprès du secrétariat central (swiss.skating@bluewin.ch).

² Une liste des publications de l'ISU est disponible sur le site www.isu.org. En plus des règlements, divers manuels ainsi que des vidéos de formation sont en vente.

6. Lors de compétitions, il est recommandé d'assister aux entraînements pour en évaluer le standard. Il faut alors s'isoler des autres juges et ne pas faire de pré-classement. Le mieux est de ne rien écrire !
7. Il est indispensable de juger séparément chaque partie d'une compétition.
8. Etablir un protocole précis de votre jugement. Il faut pouvoir justifier chaque note à la fin d'une épreuve.
9. Demander au juge arbitre de pouvoir discuter des déductions à la fin des programmes afin de pouvoir profiter de son expérience et, ainsi, de s'améliorer.

2.4 Statut d'amateur

Selon les règles générales de ISU (cf. ISU, General Regulations, règle 102, et USP, Règlement technique, § 2.3 ss), un juge se doit d'avoir gardé ou retrouvé un statut d'amateur.

La commission technique artistique autorise les candidats-juges 2^{ème} classe à fonctionner dans leur club en tant que moniteur et simultanément à commencer leur formation de juge. Par contre, cette situation ne peut durer lorsque l'on devient juge 2^{ème} classe. Il faut alors choisir l'une des deux filières : soit devenir juge, soit enseigner le patinage.

2.5 Indemnités

2.5.1 Juges

L'USP recommande le versement des indemnités suivantes :

- Voyage : l'organisateur rembourse le billet de chemin de fer 2^{ème} classe.
- Repas : par repas (midi et soir), une indemnité de CHF 30.- est versée même si la manifestation dure jusqu'à 30 minutes avant le repas, ou si le juge ne peut atteindre son domicile avant l'heure du repas, excepté si le club organise un repas. En outre, si le juge quitte son domicile avant 7 heures, une indemnité de CHF 10.- est versée à titre de contribution au petit-déjeuner.
- Hôtel : Si le juge ne peut se rendre à la manifestation ou retourner chez lui le jour même, l'organisateur réserve une chambre dans un hôtel et paie au juge le prix correspondant.

2.5.2 Candidats-juges

Les candidats-juges convoqués aux compétitions ou aux tests par l'USP sont dédommagés de la même manière que les juges (voir § 2.5.1).

Concernant les juges qui fonctionnent en tant que candidats-juges dans les compétitions régionales, les tests ou les concours de clubs, la commission technique artistique recommande qu'ils soient dédommagés par le club auquel ils appartiennent. En effet, il est dans l'intérêt de ce dernier de favoriser la formation continue de ses juges (cf. recommandation générale dans les contrats d'objectifs des candidats-juges 2^{ème} classe et juges 2^{ème} classe).

3 Structure par classes: objectifs et critères de promotion

Les diverses classes sont définies dans les règlements techniques de l'USP, § 2.3 (page AR 25 ss). Le présent document a pour but de préciser:

- les attentes envers les juges dans chaque classe, leurs droits et leurs devoirs;
- les critères de promotion d'une classe à l'autre.

3.1 Attentes envers les juges

Les attentes envers les juges sont définies à travers des **objectifs annuels** pour chaque classe. **Il est de la responsabilité de chaque juge d'en prendre connaissance et de répondre à ces exigences. Chacun est responsable de la progression de sa carrière personnelle.**³ Il ne faut pas attendre passivement les convocations des clubs ou de la Commission technique artistique (ceci est aussi valable pour les juges internationaux !).

Ces « feuilles d'objectifs annuels » contiennent:

- les **activités minimales obligatoires** à réaliser, pour lesquelles un résultat qualifié de « bon » doit être obtenu afin de pouvoir être promu dans la classe supérieure;
- des **activités complémentaires possibles** pour parfaire sa formation et accumuler des expériences.

3.2 Que faire pour devenir:

3.2.1 Candidats-juges 2^{ème} classe

Exigences des règlements techniques USP:

- être de nationalité suisse ou permis « C »;
- avoir 18 ans au minimum (16 ans avec l'accord de la CT);
- posséder des connaissances techniques et artistiques approfondies en patinage.

En outre, pour cette catégorie, les candidats:

- sont nommés par les clubs et annoncés chaque année à l'USP;
- sont formés dans leur club ou leur région et si possible conseillés par un juge confirmé;
- prennent connaissance des documents nécessaires à l'exercice de leur fonction (cf. § 2.3 « Méthodologie »);
- soumettent leur jugement à un juge confirmé (par exemple le juge arbitre) et en discutent;
- complètent leur « licence » (feuille jaune contenant les informations générales les concernant nécessaires à l'élaboration du dossier personnel de chacun) et la transmettent au responsable des juges USP. Cette feuille n'est à compléter qu'une fois;
- transmettent chaque année à la fin de la saison leur « feuille de présence » et leurs feuilles de notation au responsable des juges USP.

³ Si un juge désire rester dans la même classe, par exemple pour des raisons de manque de disponibilité, de santé, de désintérêt ou de manque de motivation, etc., il est prié de le communiquer au responsable des juges USP.

3.2.2 Juges 2^{ème} classe

Exigences des règlements techniques USP:

- avoir été candidat-juge 2^{ème} classe pendant 2 ans (sauf pour anciens patineurs élite et juniors);
- avoir jugé des tests ou des concours de club et avoir présenté leurs feuilles de notation correspondantes;
- avoir participé à 2 cours de juges locaux ou régionaux.

Pour cette catégorie, les juges se conforment également aux points complémentaires cités pour les candidats-juges 2^{ème} classe.

3.2.3 Candidats-juges 1^{ère} classe

Exigences des règlements techniques USP:

- avoir été juge 2^{ème} classe pendant 3 ans avec succès. **Le club proposant doit s'assurer que le postulant a rempli les exigences définies par les objectifs et transmis ces informations au responsable des juges USP;**
- le candidat devra participer obligatoirement:
 - au cours national de perfectionnement;
 - comme candidat aux championnats nationaux ou à un concours de qualification.

En outre:

- la promotion en candidat-juge 1^{ère} classe est examinée par le responsable des juges USP et soumise pour approbation à la Commission technique artistique. **Avoir été juge 2^{ème} classe pendant 3 ans ne donne pas un droit à être promu. La décision de promotion est basée sur les compétences du juge et les qualifications obtenues en tant que juge 2^{ème} classe.;**
- les candidats se doivent:
 - d'affiner la compréhension des éléments techniques et des composantes artistiques;
 - d'exercer des classements comportant 15-20 patineurs au moins;
 - de se familiariser avec des compétitions comportant programme court et programme libre;
 - de discuter avec le jury au sujet d'éventuelles erreurs de classement (en participant notamment aux réunions de juges).

3.2.4 Juges 1^{ère} classe

Exigences des règlements techniques USP:

- avoir été candidat-juge 1^{ère} classe pendant 2 ans;
- avoir suivi 2 cours nationaux de perfectionnement;
- avoir été candidat-juge lors d'un championnat national, d'une compétition USP ou d'un concours de qualification.

En outre:

- le candidat doit avoir obtenu un résultat satisfaisant lors d'un examen réalisé durant un championnat national, durant lequel son comportement et ses compétences auront été évalués par le juge arbitre assistant;
- la promotion en juge 1^{ère} classe est faite par la Commission technique artistique;
- cette classe permet de juger l'ensemble des tests USP, les concours de qualification et les championnats nationaux.

Remarques :

- les juges capables d'évaluer correctement des tests, mais qui ne sont pas à même de transformer cette évaluation en classement lors de compétitions ou de championnats, restent juges 1^{ère} classe ;
- si un juge 1^{ère} classe obtient des résultats médiocres, la Commission technique artistique est habilitée à le convoquer à nouveau en tant que candidat lors d'une prochaine compétition.

3.2.5 Juges de championnats nationaux

Exigences des règlements techniques USP:

- avoir été juge 1^{ère} classe pendant 1 an au minimum;
- la nomination est proposée et entérinée par la Commission technique artistique;
- chaque année, effectuer si possible un jugement avant de participer aux championnats.

Le juge doit:

- être disponible pour juger tests et compétitions de tous les niveaux sur convocation de la Commission technique artistique;
- avoir obtenu d'excellents résultats dans ses jugements et démontré ses qualités par son comportement et ses compétences;
- disposer des connaissances appropriées pour fonctionner si nécessaire comme juge arbitre

3.2.6 Juges arbitres et juges de compétitions et de championnats internationaux

Exigences des règlements techniques USP:

- les juges sont proposés par la CT USP à la CT ISU;
- les conditions techniques pour les juges ISU de toutes catégories sont fixées dans les règlements ISU.

Seul les juges nationaux ayant:

- démontré leur volonté de s'investir activement;
- acquis beaucoup d'expérience lors de tests, concours et championnats juniors et élite (quelques années sont nécessaires);
- obtenu d'excellents résultats dans leurs jugements et démontré leurs qualités par leur comportement et leurs compétences;
- obtenu de bonnes qualifications aux championnats nationaux;
- la possibilité d'assumer des absences pouvant aller jusqu'à 10 jours et capables d'organiser et de mener une délégation;
- de bonnes connaissances orales et écrites d'anglais

sont proposés par la CT USP à la CT ISU pour **juger des compétitions internationales**.

La nomination de nouveaux juges internationaux dépend des besoins. En effet, si trop de juges de compétitions internationales étaient nommés, tous ne pourraient pas être engagé conformément aux règlements ISU.

Les juges de compétitions internationales ayant:

- suffisamment de disponibilité;
- obtenu d'excellents résultats dans leurs jugements et démontré leurs qualités par leur comportement et leurs compétences

peuvent être proposés par la CT USP à la CT ISU pour se présenter à l'examen de **juges de championnats ISU**. En cas de réussite, ils seront alors convoqués pour les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques.

Les juges de championnats ISU ont enfin la possibilité d'être nommés **juges arbitres de compétitions et de championnats internationaux** sur proposition de la CT ISU.



Objectifs des juges

Candidats-juges 2^{ème} classe

1^{ère} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe;
- Participer comme candidat-juge à au moins une session de tests de club;
- Participer comme candidat-juge à au moins une compétition de club.

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Prendre connaissance des règlements techniques USP;
- Assister comme spectateur à une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande);
- Assister comme spectateur à une compétition de libre ou un concours régional (programme libre), ou aux concours de qualification;
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision.

2^{ème} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe;
- Juger au moins une session de tests de club;
- Participer comme candidat-juge à au moins une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande);
- Participer comme candidat-juge à au moins une compétition de club.

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Prendre connaissance des règlements techniques USP;
- Participer comme candidat-juge à une compétition de libre ou un concours régional (programme libre);
- Assister comme spectateur aux concours de qualification, à une compétition des championnats suisses ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...);
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision.

Recommandation générale

Il vous appartient de gérer personnellement votre formation continue. Ce ne sont pas les clubs qui viendront vous chercher. A vous d'offrir vos services, afin de fréquenter le plus grand nombre possible d'événements.



Objectifs des juges

Juges 2^{ème} classe

1^{ère} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe;
- Juger au moins une session de tests de club;
- Juger au moins une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande);
- Juger au moins une compétition de club;
- Participer comme candidat-juge à au moins une compétition de libre ou un concours régional (programme libre).

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Prendre connaissance des règlements techniques USP;
- Assister comme spectateur à une session de tests USP 3-1 (ou ARP 2-1 en Suisse romande);
- Assister comme spectateur aux concours de qualification, à une compétition des championnats suisses ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...). Juger pour soi afin d'acquérir un système de notation rapide pour protocoler les programmes;
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision.

2^{ème} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe;
- Juger au moins une session de tests de club;
- Juger au moins une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande);
- Juger au moins une compétition de club;
- Juger et/ou participer comme candidat-juge à au moins une compétition de libre ou un concours régional (programme libre).

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Prendre connaissance des règlements techniques USP;
- Assister comme spectateur à au moins une session de tests USP 3-1 (ou ARP 2-1 en Suisse romande);
- Assister comme spectateur aux concours de qualification, à une compétition des championnats suisses ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...). Juger pour soi afin d'acquérir un système de notation rapide pour protocoler les programmes;
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision.



Objectifs des juges

Juges 2^{ème} classe (suite)

3^{ème} année + années supplémentaires si nécessaire

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe + éventuellement test de connaissances écrit pour promotion;
- Connaître les règlements techniques USP;
- Juger au moins une session de tests de club;
- Juger au moins une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande);
- Participer comme candidat-juge à au moins une session de tests USP 3-1 (ou ARP 2-1 en Suisse romande);
- Juger au moins une compétition de club;
- Juger et/ou participer comme candidat-juge à au moins une compétition de libre ou un concours régional (programme libre).

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Assister comme spectateur aux concours de qualification, à une compétition des championnats suisses ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...). Juger pour soi afin d'acquérir un système de notation rapide pour protocoler les programmes;
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision et essayer de juger.

Recommandation générale

Il vous appartient de gérer personnellement votre formation continue. Ce ne sont pas les clubs qui viendront vous chercher. A vous d'offrir vos services, afin de fréquenter le plus grand nombre possible d'événements.



Objectifs des juges

Candidats-juges 1^{ère} classe

1^{ère} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges candidats 1^{ère} classe;
- Connaître les règlements techniques USP;
- Juger au moins une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande);
- Participer comme candidat-juge à une session de tests USP 3-1 (ou ARP 2-1 en Suisse romande);
- Juger au moins une compétition de libre ou un concours régional (programme libre).

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Juger une session de tests de club (selon disponibilité);
- Juger une compétition de club (selon disponibilité);
- Participer comme candidat-juge aux concours de qualification (en fonction des places disponibles);
- Participer comme candidat-juge à une compétition des championnats suisses ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...) (en fonction des places disponibles);
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision et essayer de juger.

2^{ème} année + années supplémentaires si nécessaire

Exigences minimales

- Participer au cours de juges candidats 1^{ère} classe + examen pratique lors des championnats nationaux pour promotion;
- Connaître les règlements techniques USP;
- Juger au moins une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande);
- Juger au moins une session de tests USP 3 ou participer comme candidat-juge à une session de tests USP 2-1 (ou ARP 2-1 en Suisse romande);
- Juger au moins une compétition de libre ou un concours régional (programme libre);
- Participer comme candidat-juge aux concours de qualification, à une compétition des championnats suisses ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...) (en fonction des places disponibles).

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Juger une session de tests de club (selon disponibilité);
- Juger une compétition de club (selon disponibilité);
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision et essayer de juger;
- Ecrire une lettre expliquant vos motivations à devenir juge 1^{ère} classe.



Objectifs des juges

Juges 1^{ère} classe

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 1^{ère} classe et championnats nationaux;
- Connaître de manière approfondie les règlements techniques USP;
- Juger au moins une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande);
- Juger au moins une session de tests USP 3 (ou ARP 2-1 en Suisse romande);
- Participer comme candidat-juge à une session de tests USP 2-1;
- Juger au moins une compétition de libre ou un concours régional (programme libre);
- Etre disponible pour juger au moins un concours de qualification (en fonction des places disponibles).

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements et contrôler les programmes des patineurs;
- Juger une session de tests de club (selon disponibilité);
- Juger une compétition de club (selon disponibilité);
- En fonction des places disponibles, participer comme juge à une compétition des championnats suisses ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...);
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision et essayer de juger;
- Prendre connaissance des règlements pour la catégorie « Couples ».



Objectifs des juges

Juges de championnats nationaux

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 1^{ère} classe et championnats nationaux;
- Connaître de manière approfondie les règlements techniques USP;
- Etre disponible pour juger au moins une session de tests USP 3-1 (ou ARP 2-1 en Suisse romande) ou fonctionner comme juge arbitre;
- Juger au moins une compétition de libre ou un concours régional (programme libre);
- Etre disponible pour juger au moins un concours de qualification ou fonctionner comme juge arbitre;
- Etre disponible pour juger au moins une compétition des championnats suisses ou une autre compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...) ou fonctionner comme juge arbitre

Activités complémentaires

- Fréquenter régulièrement les entraînements et contrôler des programmes;
- Lire et parler anglais, et prendre connaissance des règlements ISU et Judge's Handbooks;
- Juger une session de tests USP 6-4 (ou ARP 6-3 en Suisse romande) (selon disponibilité);
- Juger ou fonctionner comme juge arbitre à une session de tests du club (selon disponibilité);
- Juger ou fonctionner comme juge arbitre à une compétition du club (selon disponibilité);
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision et essayer de juger.
- Connaître les règlements pour la catégorie « Couples ».



Objectifs des juges

Juges arbitres et juges de compétitions et de championnats internationaux

Exigences minimales

- Participer ou conduire le cours de juges 1^{ère} classe et championnats nationaux;
- Connaître de manière approfondie les règlements techniques USP;
- Lire et parler anglais, et connaître les règlements ISU et Judge's Handbooks;
- Etre disponible pour juger au moins une session de tests USP 3-1 (ou ARP 2-1 en Suisse romande) ou fonctionner comme juge arbitre;
- Etre disponible pour juger au moins un concours de qualification ou fonctionner comme juge arbitre;
- Etre disponible pour juger au moins une compétition des championnats suisses ou une compétition avec programmes courts et programmes libres (Championnats romands, Dolder Cup, ...) ou fonctionner comme juge arbitre;
- Juger au moins une compétition internationale tous les 36 mois;
- Suivre un cours ISU tous les 36 mois.

Activités complémentaires

- Selon vos disponibilités et votre enthousiasme pour les clubs de votre région ..., à votre bon cœur messieurs dames!